

COVID OU PAS

Hier, 20 janvier 2022, les Personnels composant la navette de Rouen se sont retrouvés en difficulté :

A savoir la gestion d'un détenu soi-disant positif covid 19 puis seulement cas contact.

Ce détenu incarcéré à la MA de Rouen devant être présenté au Palais de Justice de Rouen le jour même.

La CGT Pénitentiaire du PREJ de Val-de-Reuil s'étonne qu'un climat d'agitation et alarmant ressenti depuis le matin affirmant que le détenu est positif au covid 19, fait relayé par : la police, la notice individuelle ainsi que la maison d'arrêt de Rouen et que devant les réticences des agents à prendre en charge le détenu celui-ci passe miraculeusement négatif au test antigénique vers 12h30...

La CGT Pénitentiaire du PREJ de Val-de-Reuil n'incrimine personne mais se pose quand même pas mal de questions !

La CGT Pénitentiaire du PREJ de Val-de-Reuil demande à ce qu'un protocole de prise en charge des personnes positives au covid 19 ainsi que des personnes détenus cas contact soit établi. Et que chacun prenne ses responsabilités en cas de contagion voire de cluster.

La CGT Pénitentiaire du PREJ de Val-de-Reuil précise , comme le stipule la note DAP du 30 décembre 2021 « l'importance de privilégier, par principe, et chaque fois que cela est possible, l'utilisation des dispositifs de visioconférence » afin de lutter contre cette crise sanitaire et rappelle que notre Administration est garante de la sécurité des détenus mais aussi de celle de l'ensemble de ses Personnels.

La CGT Pénitentiaire du PREJ de Val-de-Reuil rappelle que ce sont les surveillants qui sont assis à côté des détenus dans les véhicules ou dans les boxes de salle d'audience et non les magistrats !

A Val-de-Reuil, le 21 janvier 2022

La section locale CGT Pénitentiaire